

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.056

L'An deux Mille Quinze, le 10 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 3 avril 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 3 avril 2015

ETAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Régine JOLY représentée par M. Denis MOALLIC  
M. Pierre PAPEIX représenté par M. R-L. CHABASSE  
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY  
M. Michel SERVIT représenté par M. Patrick MARENGO  
M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT

ETAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Florence DEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association « Centre Socioculturel de Royan » pour l'année 2015 – Avenant n° 1

RAPPORTEUR : Mme ROY

VOTE : UNANIMITÉ

Par délibération n°15.011 en date du 22 janvier 2015, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 125.000 € (cent vingt-cinq mille euros) au profit de l'Association « Centre Socioculturel de Royan », pour l'année 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention complémentaire de 269.000 € (deux cent soixante-neuf mille euros), portant la subvention totale à 394.000 € (trois cent quatre-vingt-quatorze mille euros), d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Centre Socioculturel de Royan », et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'Avenant n°1,
- Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 269.000 € (deux cent soixante-neuf mille euros) à l'Association « Centre Socioculturel de Royan », pour l'année 2015, portant la subvention totale à 394.000 € (trois cent quatre-vingt-quatorze mille euros).
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association « Centre Socioculturel de Royan », pour l'année 2015.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n°1.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 14 avril 2015

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENCO

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES

DCM 15.056

CONVENTION GENERALE D'OBJECTIFS  
ENTRE LA COLLECTIVITE  
ET L'ASSOCIATION « CENTRE SOCIOCULTUREL DE ROYAN »  
AVENANT N°1

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2015, rendue exécutoire le 14 avril 2015 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ET

L'Association « CENTRE SOCIOCULTUREL DE ROYAN », association loi de 1901, agréée centre social, déclarée en sous-préfecture de ROCHEFORT le 4 avril 1979, sous le numéro 1707, représentée par Madame Solange RAFFARD, sa Présidente en exercice, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ci-après désigné *l'Association*,

D'UNE PART,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Par délibération en date du 22 janvier 2015, la Ville de ROYAN a octroyé une subvention de 125.000 € (cent vingt-cinq mille euros) à l'Association **CENTRE SOCIOCULTUREL DE ROYAN**, pour l'année 2015.

En plus de cet engagement, *la Ville* a décidé d'octroyer une subvention complémentaire de 269.000 € (deux cent soixante-neuf mille euros) à *l'Association*, portant ainsi la subvention totale à 394.000 € (trois cent quatre-vingt-quatorze mille euros).

Le présent avenant a pour vocation d'acter cette subvention et de préciser les objectifs assignés à *l'Association*.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour la politique sociale et culturelle de la Ville de ROYAN, la collectivité a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant une subvention complémentaire de 269.000 € (deux cent soixante-neuf mille euros) à *l'Association*, portant la subvention totale à 394.000 € (trois cent quatre-vingt-quatorze mille euros). Cette somme sera versée à la signature du présent avenant.

ARTICLE 2

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Pour l'association,  
La Présidente,

Solange RAFFARD



Fait à ROYAN, le 21 AVR. 2015

Pour la Ville de ROYAN,  
Pour le Député-Maire, par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Patrick MARENGO